



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER  
**AVIS PUBLIC**

AVIS DE PROMULGATION DU  
RÈGLEMENT NUMÉRO 627

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :**

Lors de la session ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 2 octobre 2017 le règlement suivant a été adopté, à savoir :

**Règlement n° 627**– Concernant le Règlement de construction et remplace le règlement numéro 590.

L'original de ce règlement est déposé au bureau de l'hôtel de ville, 5655 route 112, Ascot Corner, Québec où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.

**QUE** ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

DONNÉ à .....Ascot Corner.....ce...1<sup>er</sup>...jour de ...février.....  
de l'an deux mille dix-huit.

Directeur général et secrétaire-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné (e), Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier  
de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office, avoir publié  
l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés  
par le conseil, du 1<sup>er</sup> février, au 11 février 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1<sup>er</sup> jour de février 2018.

Directeur général et secrétaire-trésorier